

## CONCLUSION

En application de l'article 10 de l'arrêté municipal du 28 janvier 2019, le commissaire enquêteur a clos et signé le registre d'enquête le mercredi 20 mars 2019 à 17h00 et l'a emporté avec le dossier. Le mercredi 27 mars 2019 il a rencontré Monsieur MABILLET, adjoint au Maire, pour lui communiquer les observations écrites et orales dans un P.V. de synthèse (*Annexe 6*). Nous les avons étudié ensemble en Mairie annexe en compagnie de Monsieur SISTIAGA du bureau d'étude INGEAU Conseils pendant deux heures, puis nous avons été visiter avec Monsieur SICARD des services techniques tous les sites concernés par une observation.

J'ai reçu par mail la réponse de la Mairie d'ONDRES le 15 avril 2019, puis ensuite par courrier postal. (*Annexe 7*)

Le certificat d'affichage de fin d'enquête m'a été envoyé par courriel le 17 avril 2019, puis ensuite par courrier postal. (*Annexe 5*)

N'ayant aucune autre observation à soumettre je clos ce rapport que je transmets à Monsieur Eric GUILLOTEAU, Maire de la commune d'ONDRES, accompagné des « Conclusions et Avis » sur le dossier.

Il soumettra le rapport d'enquête et ses conclusions au Conseil Municipal et le tiendra à la disposition du public en mairie d'ONDRES et sur le site internet de la Commune.

**Rapport dressé à Biarritz  
Le 22 avril 2019, en 26 pages**

**Le commissaire – enquêteur**



**Françoise LACOIN-VILLENAVE**

**Ce rapport est accompagné des « Conclusions et Avis » et de 7 annexes de 45 pages.**

**J'envoie une copie du rapport et des conclusions motivées au Président du Tribunal Administratif.**